



n° 92 - Septembre 2008

La pauvreté en Champagne-Ardenne Les jeunes plus touchés

En 2004, le pourcentage de Champardennais vivant sous le seuil de pauvreté (12,3%) est sensiblement identique à la moyenne de province (12,1%). Si les personnes âgées sont moins touchées par la pauvreté en Champagne-Ardenne que dans l'ensemble de la France, la situation est inverse pour les enfants. Les familles nombreuses et les familles monoparentales sont plus exposées au risque de pauvreté, plus encore dans la région que dans l'ensemble du pays.

Le département de la Marne, avec un taux de pauvreté de 10,5%, se situe en dessous de la moyenne nationale. Les Ardennes sont plus concernées par le phénomène, la pauvreté touche 16% de ses habitants.

En 2004, 12,3% des habitants de Champagne-Ardenne vivent sous le seuil de pauvreté (définitions). Cette part s'élève à 12,1% dans l'ensemble de la province et à 11,7% en France métropolitaine.

Quatre régions connaissent un taux de pauvreté sensiblement plus élevé que la Champagne-Ardenne : la Corse, le Languedoc-Roussillon, le Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une famille monoparentale sur quatre est pauvre

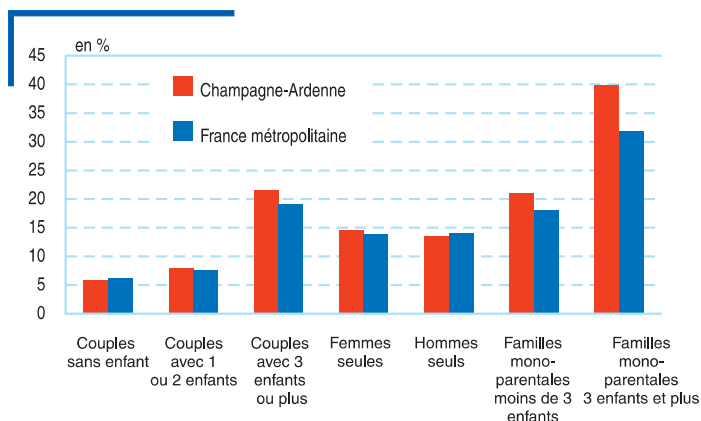
La pauvreté touche inégalement les ménages, aussi bien en Champagne-Ardenne que dans l'ensemble du pays. Ainsi, dans la région, 21,6% des ménages composés d'un couple avec trois enfants ou plus vivent sous le seuil de pauvreté.

Les personnes seules sont aussi plus concernées par la pauvreté : 13,6% des hommes seuls et 14,6% des femmes seules de la région sont pauvres.

Mais ce sont les familles monoparentales qui sont les plus touchées, et d'autant plus que le nombre d'enfants à charge est important.

En Champagne-Ardenne, une famille monoparentale sur quatre est pauvre. Ce taux est sensiblement

Taux de pauvreté en 2004



Source : Insee-DGI, RDL2004

www.insee.fr

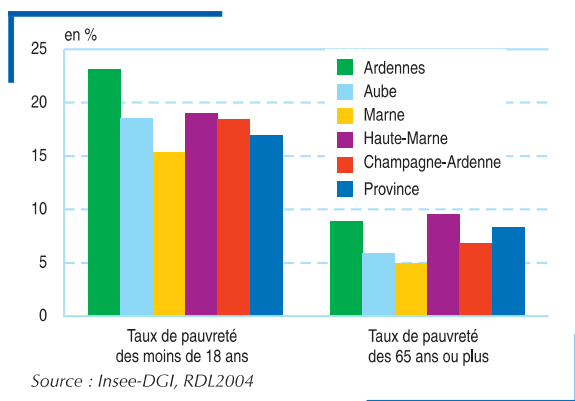
supérieur à la moyenne nationale (le taux de pauvreté de cette catégorie s'élève à 21,2% au niveau national et 23% pour la Province). Sur le critère de la pauvreté des familles monoparentales, la région Champagne-Ardenne se situe parmi les régions les plus touchées après le Languedoc-Roussillon et le Nord-Pas-de-Calais.

De manière générale, la monoparentalité surexpose au risque de pauvreté. Le phénomène est renforcé lorsque l'adulte à la tête du ménage est une femme, ce qui représente 84% des cas en Champagne-Ardenne. Les femmes percevant moins de revenus liés à un travail, sont plus exposées à la pauvreté. En 2005, le taux d'activité des femmes âgées de 15 à 59 ans est de 69,3% contre 80,4% chez les hommes.

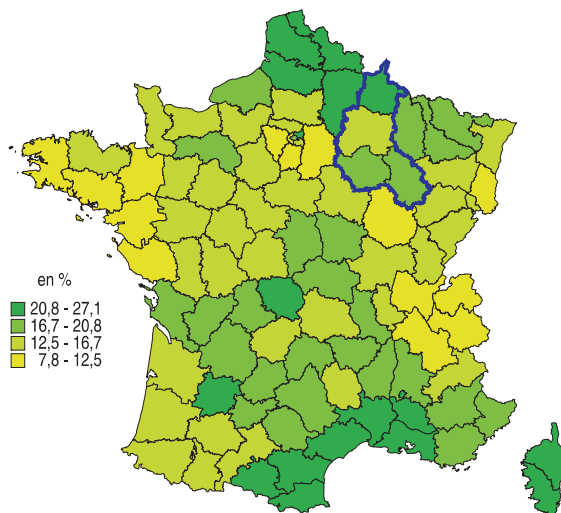
Les enfants plus touchés par la pauvreté

La région se caractérise également par un taux de pauvreté des familles nombreuses plus élevé qu'au niveau national. Mais si ces familles ont longtemps été sur-représentées en Champagne-Ardenne, ce n'est plus le cas aujourd'hui. En 2005, 8% des familles comptent au moins trois enfants de moins de 18 ans, comme en France métropolitaine.

Taux de pauvreté en 2004 selon l'âge



Taux de pauvreté des moins de 18 ans en 2004



Par conséquent, les enfants et adolescents sont plus souvent confrontés à la pauvreté monétaire en Champagne-Ardenne qu'au niveau national. Le taux de pauvreté atteint 18,4% des moins de 18 ans en Champagne-Ardenne, contre 17% en province. En revanche, il n'est que de 6,8% pour les plus de 65 ans et de 8,3% en province. Les couples avec un ou deux enfants sont bien moins souvent sous le seuil de pauvreté que l'ensemble des ménages : seulement 8% d'entre eux sont dans ce cas. Enfin, seulement 5,9% des couples sans enfant sont touchés par la pauvreté.

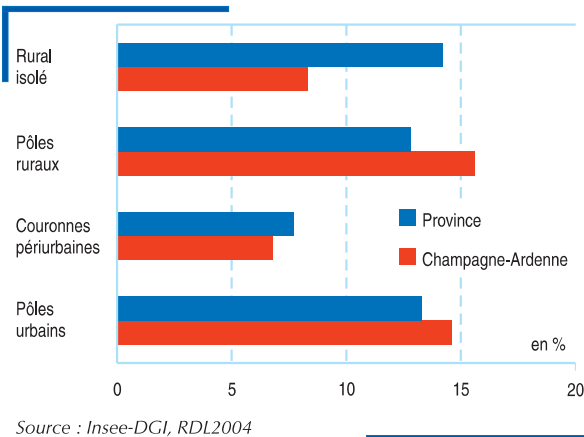
Un contraste fort entre urbain et périurbain

La pauvreté se répartit très inégalement sur le territoire. Elle se concentre dans les grandes agglomérations et très peu dans le périurbain. Ce contraste est plus accentué encore en Champagne-Ardenne que dans l'ensemble de la France de province.

Le taux de pauvreté est supérieur en Champagne-Ardenne à la moyenne de province dans les pôles urbains. Mais, parallèlement, il est inférieur à la moyenne de province dans les couronnes périurbaines. Ce résultat traduit le phénomène de concentration de la pauvreté dans les agglomérations.

Le poids très important du logement social dans de nombreuses villes de la région est un élément explicatif de cette concentration ; même si le logement social au sens large, c'est-à-dire géré par les bailleurs sociaux, n'abrite pas que des personnes à très faibles ressources.

Taux de pauvreté en 2004 par type d'espace



Les bourgs centres -entre cinq et dix mille habitants- qui structurent l'espace rural connaissent un taux de pauvreté élevé, en moyenne plus important que dans l'ensemble des petites villes de l'espace rural en France.

En revanche, le rural isolé, qui se caractérise par une très faible densité de population, est très peu affecté par la pauvreté dans la région à la différence de la situation nationale, en raison notamment de la présence d'une agriculture et d'une viticulture riches.



La Marne moins touchée par la pauvreté qu'au niveau national

Dans la région, tous les départements ne sont pas concernés de manière identique par la pauvreté.

Le département de la Marne se distingue avec un taux de pauvreté (10,5%) nettement inférieur au taux national.

La Marne est aussi le département qui connaît le taux de pauvreté le moins élevé hors agglomération : 10,8% en unités urbaines et 9% en dehors. Dans l'ensemble de la province, le taux de pauvreté s'élève à 11,7% en unité urbaine et 13,7% en dehors. La présence d'une agriculture riche et de la viticulture ne suffit pas à elle seule à expliquer cette situation. Le contraste entre villes et campagnes, même sous influence directe des villes, est plus marqué ici qu'ailleurs.

Dans la Marne, le taux de pauvreté est inférieur au taux national quel que soit le type de ménage. Il est particulièrement faible chez les 65 ans et plus, où il n'atteint que 5%. Seuls douze autres départements de France métropolitaine connaissent un taux de pauvreté inférieur pour cette tranche d'âge.



Moins de pauvres dans la Marne et l'Aube parmi les personnes âgées

Les habitants du département de la Haute-Marne sont pauvres dans 12,9% des cas, un taux un peu supérieur à celui du niveau national. Les niveaux de vie sont parmi les moins inégalitaires des départements français. Cette situation est liée en partie à la moyenne d'âge élevée et à la forte présence de retraités. Le taux de pauvreté chez les 65 ans et plus s'élève à 9,5%. Malgré une population inférieure à deux cents mille habitants, la Haute-Marne se distingue des départements très ruraux et faiblement peuplés du

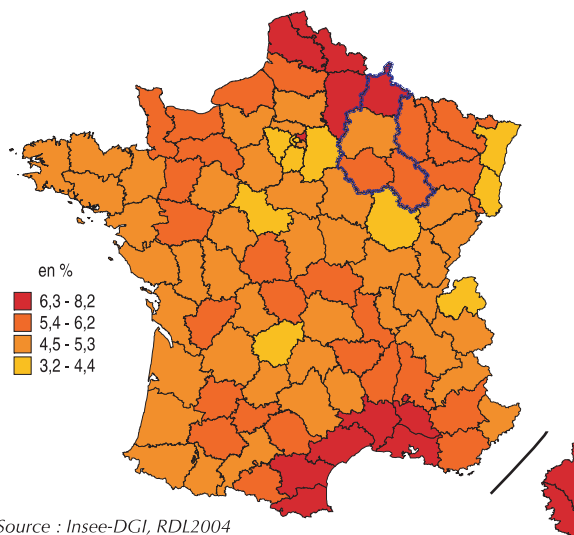
centre de la France. Ceux-ci connaissent en effet des taux de pauvreté élevés parmi les personnes âgées (autour de 20% en Creuse ou dans le Cantal), en raison de la plus grande fréquence de très faibles pensions de retraite, voire d'absence totale de pension.

Avec un taux de pauvreté équivalent au taux national, l'Aube présente des similitudes avec la Marne du point de vue du niveau de vie de ses habitants : les familles sont plus touchées qu'ailleurs par la pauvreté et les personnes âgées très peu. De même que dans la Marne, la pauvreté est plus forte en agglomération qu'en dehors, à l'inverse de la situation nationale.



Un profil singulier pour le département des Ardennes

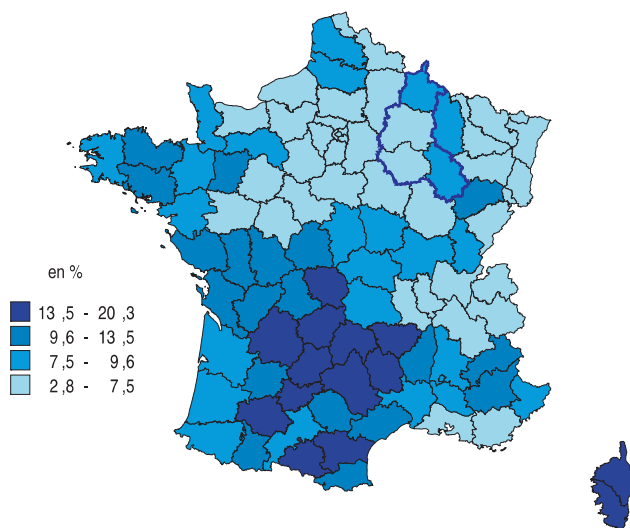
Part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages en 2004



Source : Insee-DGI, RDL2004

Du seul point de vue de la pauvreté des habitants, le profil du département des Ardennes, proche de celui de l'Aisne et du Nord de la France, est celui qui se singularise au sein de la Champagne-Ardenne. Le profil des trois autres départements est proche, semblable à celui des départements lorrains et de certains départements normands comme la Seine-Maritime ou le Calvados, avec un taux de pauvreté proche du taux national et une contribution des familles nombreuses et monoparentales à la pauvreté plus forte qu'ailleurs. Dans le classement des départements métropolitains, les Ardennes se situent en quinzième position. Avec un taux de pauvreté de 15,8%, il se place juste après le Nord (16,6%) et le Pas-de-Calais (16,7%). La pauvreté des familles y est particulièrement présente : près de 16% des couples avec enfants sont pauvres contre 11% en France. Par ailleurs, 31% des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, contre 21,2% en France. Le taux de pauvreté atteint 45% parmi les familles monoparentales en présence d'au moins trois enfants. Un pourcentage parmi les plus élevés des départements métropolitains. Cette forte prévalence de la pauvreté ne s'observe pas chez les personnes âgées. Au-delà de 65 ans, 8,9%

Taux de pauvreté des 65 ans ou plus en 2004



source : Insee-DGI, RDL2004

des habitants des Ardennes sont pauvres, contre 8,3% pour l'ensemble de la province.

Plus la pauvreté est importante, plus les ressources des ménages proviennent de la redistribution, c'est-à-dire des prestations sociales formées principalement des prestations familiales, des aides au logement et des minima sociaux. En conséquence, dans les Ardennes, la part des prestations dans le revenu disponible s'élève à 7,1% (sur 100 euros, 7,1 euros proviennent de la redistribution). En France métropolitaine, ce taux est de 5,2%. Sur ce critère, seuls le Pas-de-Calais et la Seine-Saint-Denis connaissent un taux supérieur aux Ardennes.

Le poids des revenus déclarés (salaires, pensions, indemnités de chômage, revenus du patrimoine...) dans l'ensemble des ressources est parmi les plus faibles de France.

Parmi les 10% des habitants au niveau de vie le plus faible, la part des prestations sociales dans le revenu des ménages dépasse 40% dans les Ardennes. Elle décroît ensuite rapidement à mesure qu'augmente le niveau de vie.



Un niveau de vie médian parmi les plus faibles de France

En 2004, la moitié des champardennais vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 15 069 euros. Ce qui correspond à 31 645 euros par an de ressources monétaires pour un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, une fois ajoutées les prestations sociales et défalqués les impôts directs (définitions). Ce niveau de vie médian est parmi les moins élevés de métropole. Seules les trois régions Corse, Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais ont un niveau de vie médian significativement plus faible. L'Île-de-France se distingue par une valeur particulièrement élevée, en raison d'un taux d'emploi plus important qu'ailleurs et de la forte présence de cadres supérieurs.

Les inégalités de niveau de vie en Champagne-Ardenne sont équivalentes à celles observées dans l'ensemble de la pro-

> SOURCES

Les éléments présentés dans cette étude proviennent du traitement des déclarations de revenus et des données de la taxe d'habitation. Les prestations sociales, versées principalement par les caisses d'allocations familiales (CAF), la mutualité sociale agricole (MSA) et la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), sont estimées par application de barèmes. Cette opération vient compléter, d'une part, l'enquête Revenus fiscaux qui permet d'obtenir, tous les ans, les revenus déclarés et les taux de pauvreté au niveau national, et d'autre part les résultats de l'exploitation « Revenus fiscaux localisés », qui permet d'obtenir des indicateurs sur les revenus déclarés à un niveau géographique fin.

Les statistiques produites à partir des sources fiscales ne portent que sur les ménages. Les personnes résidant en foyer, en maisons de retraite, en hôpitaux ainsi que les sans-abri sont hors du champ de cette étude. Les situations de pauvreté aiguë ne sont ainsi pas prises en compte. Par ailleurs, une partie des revenus du patrimoine n'est pas incluse dans les statistiques, n'étant pas déclarée à l'administration fiscale.

vince. Le seuil de niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10% des ménages les plus aisés est de 2,9 fois supérieur au seuil de niveau de vie au-dessous duquel se situent les 10% des ménages les plus défavorisés. Ce rapport est de 3 en France de province. Avant impôts directs et sans inclure les prestations sociales, ce rapport s'élève à cinq dans la région, ce qui illustre le fort effet redistributif des impôts et des prestations. Une grande majorité des régions de métropole connaît une dispersion comparable du niveau de vie des ménages. Seules les régions Île-de-France, Corse et les deux régions du pourtour méditerranéen connaissent des inégalités plus fortes. ■

Sylvain Monnot



> DÉFINITIONS

Revenu déclaré : il correspond à la somme des revenus déclarés au fisc avant abattements. Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite et les revenus du patrimoine. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de contribution sociale généralisée (CSG) déductible.

Revenu disponible : le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les pensions de retraite et les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales. Quatre impôts directs sont pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon le principe suivant : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Le **niveau de vie médian** est celui au-dessus duquel se situe une moitié de la population, l'autre se situant au-dessous.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. Les seuils traditionnellement retenus par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale sont fixés à 60 % ou à 50 % du niveau de vie médian, le seuil à 60 % étant privilégié en France et en Europe.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 788 euros par mois en France en 2004.



> POUR EN SAVOIR PLUS

« Les revenus disponibles localisés en 2004 », Insee Résultats, série société N°80, avril 2008

« Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités », Insee Première N°1162, octobre 2007

« Les évolutions de niveaux de vie entre 1970 et 2002 », Données Sociales, édition 2006, collection Insee-Références

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne

10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 60 00

Directeur de la publication : Dominique Perrin, directeur régional de l'Insee

Chef du Service Études et Diffusion - Rédacteur en chef : Françoise Courtois-Martignoni

Communication externe : Jeanny Naulot - Secrétaire de fabrication : Stéphanie Michel

Création de l'image visuelle : 5pointcom - Imprimeur : Le Réveil de la Marne, 51204 Épernay

© INSEE-2008 ISSN 1277-5649 - Code SAGE : FLA089260 - Dépôt légal Septembre 2008



Une version électronique de ce document est disponible sur : www.insee.fr/fr/regions/champagne-ardenne/
Rubrique : produits et services, publications